



## Problème pour travailler avec un collègue

Par **stef88sn**, le **30/07/2008** à **17:16**

bonjour à tous

je vous explique ma situation.

Je travaille dans une société de 220 employés répartis dans 5 sites.

Suite à un conflit avec le responsable d'un des sites, mon collègue de bureau a dévoilé à l'ensemble des salariés de la société mes anciens problèmes de santé, ceci afin de justifier son retard dans le travail (je n'ai pas eu d'arrêt depuis plus d'un an), et en utilisant le système de messagerie de la société ce qui était interdit par le règlement intérieur.

A ce jour, aucune sanction n'a été prise. Il a uniquement été convoqué par le DRH pour un rappel à l'ordre.

Ce collègue ne m'adresse plus la parole depuis, me balance les documents sur le bureau, etc... alors que je n'ai rien à voir dans le conflit avec notre responsable.

Quel recours ai-je?

Que me conseillez-vous?

Dois-je contacter ma direction?

J'adore mon travail, mais travailler dans des conditions comme cela est devenu insupportable.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **metric38**, le **31/07/2008** à **09:12**

Bonjour,

j'aurais besoin de quelques éclaircissements afin de vous aider au mieux :

- votre collègue a donc lu vos messages privés ?

- est-il constamment sur votre dos ?

Dans tous les cas, effectivement il faut que vous contactiez la direction aux plus vite, ainsi que vous délégués du personnel. Vous pouvez constituer un dossier pour harcèlement moral.

Cordialement,

AS

Par **stef88sn**, le **31/07/2008** à **09:36**

bonjour,

non ce n'est pas cela.

il n'a pas lu mes mail, enfin je crois.

Il s'est permis de dire aux 220 salariés les raisons médicales de mes absences remontant à plus d'un an, chose qu'il a interprété car je n'ai jamais eu, en 12 ans de collaboration de bonnes relations avec lui. D'ailleurs cette personne veut qu'on l'appelle "Monsieur", alors que nous n'avons que 4 ans d'ecart.

Je ne peux pas dire qu'il est constamment sur mon dos, mais par contre il surveille plus ou moins mon travail.

Je ne peux pas contacter les délégués du personnel car il en fait partie et de plus il est secrétaire du CE. Avec cela il se croit intouchable.....

Par exemple, le matin à son arrivée, il ne dit bonjour à personne du site sauf à la secrétaire de notre service et à moi, il me tend quand même la main.

Merci pour votre réponse.

Par **metric38**, le **31/07/2008** à **09:53**

Il ne vous reste plus qu'à contacter la direction générale et de l'informer que votre collègue porte atteinte à votre vie privée.

Par **stef88sn**, le **31/07/2008** à **10:22**

merci pour cela, mais je ne sais pas si cela changera quelque chose

Mais dans un premier temps c'est ce que je comptai faire. Le problème c'est que je ne sais pas trop comment m'y prendre

Par **metric38**, le **31/07/2008** à **10:23**

Je vous conseille d'envoyer une lettre AR à votre directeur général, pour que ça serve de preuve en cas de procès.

Par **stef88sn**, le **31/07/2008** à **10:25**

merci bien c'est ce que je vais faire